Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers Compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la Mer, le 9 décembre 2021, sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches.

Liste des part	ic	ipa	<u>nts</u>	:
----------------	----	-----	------------	---

M. Karl KULINICZ Direction départementale des territoires et de la mer

M. Hubert LEFEVRE Maire de Rauville-la-Bigot
M. Gaëtan LAMBERT Maire de Sartilly-Baie-Bocage
M. Jean-Marc FRIGOUT Conseiller départemental

Mme Josiane BELIARD Représentante des propriétaires ruraux
M. Marc LECOUSTEY Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. Nicolas DUMONT Représentant des Jeunes Agriculteurs

M. Nicolas DUMONT Représentant des Jeunes Agriculteur M. Christian MACQUEREL Représentant de la FDSEA 50

M. Pierre AUBRIL Représentant de la confédération paysanne

M. Patrick DACHEUX Représentant du GRAPE

M. Joël BELLENFANT Représentant de Manche Nature

M. DE TARADE Représentant des propriétaires forestiers

Mme Hélène GARBIN Chambre d'agriculture

Mme Christelle SIGNOL Direction départementale des territoires et de la mer
M. Franck HALLEY Direction départementale des territoires et de la mer

Étaient excusés:

Mme Chantal JEAN Représentante de la coordination rurale M. Gérard BAMAS Président de la Fédération des chasseurs

Étaient invités:

M. BOULET Maire délégué de Saint-Jean du Corail

M. Jérémy POISSON Gérant de la société Concept Paysage Sourdin

Pouvoirs:

M. Gérard BAMAS (Fédération des chasseurs) a donné son pouvoir à M. Marc LECOUS-TEY (FDSEA).

Mme Chantal JEAN (Coordination rurale) a donné son pouvoir à M. Pierre AUBRIL (Confédération Paysanne).

M. Loïc PLANCQ (Terre de Liens) a donné son pouvoir à M. Joël BELLENFANT (Manche Nature).

Le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu de la session précédente de la CDPENAF (16 novembre 2021)

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	1	2

La CDPENAF approuve le compte rendu de la session précédente du 16 novembre.

Présentation de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

M. AUBRIL rentre en commission.

La commission demande à la DDTM de faire des points réguliers d'informations sur l'avancée des décrets d'application de cette loi.

Avis conforme sur une délibération motivée de la commune de Mortain Bocage (Saint-Jean du Corail) pour la construction d'une habitation (article L. 111-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec le maire délégué de Saint-Jean du Corail, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable sur la délibération motivée de la commune de Mortain Bocage (Saint-Jean du Corail) en date du 21 octobre 2021 pour la construction d'une habitation aux motifs que ce projet, en dehors des parties urbanisées de la commune, obère l'activité agricole proche.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	0	5

La CDPENAF émet un avis défavorable conforme sur la délibération motivée de la commune de Mortain Bocage (Saint-Jean du Corail) en date du 21 octobre 2021 pour la construction d'une habitation aux motifs que ce projet, en dehors des parties urbanisées de la commune, obère l'activité agricole proche.

Avis sur deux certificats d'urbanisme pour la construction de bâtiments de stockage sur la commune de Fleury (L.111-5 du CU)

Après présentation des deux projets, discussion avec le porteur de projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sur le certificat d'urbanisme n° 050 185 21 J 0042.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le certificat d'urbanisme n° 050 185 21 J0042.

il est proposé un avis défavorable sur le certificat d'urbanisme n° 50 185 21 J 0041 au motif que ce projet, en dehors des parties urbanisées de la commune, contribue au mitage de l'espace agricole et naturel.

La CDPENAF émet un avis défavorable conforme à l'unanimité sur le certificat d'urbanisme n° 050 185 21 J 0041 au motif que ce projet en dehors des parties urbanisées de la commune contribue au mitage de l'espace agricole et naturel.

Avis sur un certificat d'urbanisme pour la construction de quatre éoliennes sur la commune de Néhou (L.111-5 du CU) (CU n°50 370 21 Q0025)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé de ne pas émettre d'avis au stade du certificat d'urbanisme mais de recommander que le futur dossier de permis de construire contienne une étude justifiant l'implantation de ces éoliennes sur des zones humides et leur impact sur l'élevage agricole (influences magnétiques).

Cette proposition est actée.

M. AUBRIL quitte la séance et donne son pouvoir à M. BELLENFANT.

Avis sur la construction d'un hangar agricole sur la commune de Jullouville (Saint-Michel des loups) (L.121-10 du CU)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable au projet.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la construction d'un hangar agricole sur la commune de Juliouville (Saint-Michel des loups) (PC n°05 0066 21J0044).

Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme

		Commun	e régle par le Réglement National d'Urbanisme	
№ dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire	Objet et Surface
1	PC.050.262.21.J.0006	LA LANDE D'AIROU	GAEC DE L'AIROU représenté par M. MAUGER Clément	Construction d'une stabulation pour génisses et création d'une fosse à lisier de 2230m3 et d'un silo 601m²
2	PC.050.582.21.J.0020	SOURDEVAL	EARL DES COSTYS représenté par M. DESDOITS Christophe	Création de deux bâtiments de stockage et aménagement de défense extérieure 918 m²
3	PC.050.462.21.J0003	SAINT CYR DU BAILLEUL	GAEC DE L'HERBE VERTE, représenté par M. HEUZE Emmanuel	Extension d'une stabulation génisses et d'un stockage fourrage 1140m²
	A	Commune disposant d'u	ne carte communale (Article L161-4 du code de l'uri	panisme)
4	PC.050.023.21.Q0016	AUVERS	GAEC DU JONQUET, représenté par M. LELEDY David	Extension d'une nurserie, extension d'un bâtiment agricole de stockage, aménagement d'une centrale photovoltaïque 714 m²
5	PC.050.577.21.Q.0002	SORTOSVILLE EN BEAUMONT	GAEC LEMERCIER représenté par M. et Mme LEMERCIER	Extension d'une stabulation paillée pour génisses et vaches tarie avec fumière non couverte de 150 m²
		. Commune I	ittorale (Article L121-10 du code de l'urbanisme)	
6	PC.050.041.21.Q.0138	LA HAGUE (Biville)	Mme AGNES Christine	Construction d'un tunnel de stockage 195m²
7	PC.050.509.21,Q0009	SAINTE MARIE DU MONT	EI ANTHONY HAUTEMANIERE	Construction d'un hangar professionnel 220 m²
8	PC.050.253.21.J.0008	HÜISNES SUR MER	LA FERME DU TEMPLE représenté par Mme et M. LESAGE	Construction de 5 serres tunnel, un local technique de 9m² et d'u réserve d'eau

Il est proposé un avis favorable sur les 8 dossiers.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur ces 8 dossiers.

La séance est levée à 17 h. La prochaine commission se tiendra le jeudi 13 janvier 2022.

Le président de la CDPENAF, représentant le Préfet

Gilles TRAIMOND

